

Child-Friendly Justice In Action

BOITE À OUTILS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PRINCIPES D'UNE JUSTICE ADAPTÉE
AUX ENFANTS DANS LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES



Le Réseau européen pour une justice adaptée aux enfants¹ et, plus particulièrement, les partenaires du projet «Child-Friendly Justice In Action» (CFJ-IA), présentent la «boîte à outils favorisant l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans les procédures administratives et judiciaires». Il s'agit d'un outil pratique conçu pour aider les professionnels du monde de la justice et/ou de la justice administrative à prendre en compte **les principes d'une justice adaptée aux enfants**² dans leur travail. Le projet CFJ-IA est financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne.



¹ www.cfjnetwork.eu

² Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, 17 novembre 2010, Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, disponible en ligne : <https://www.coe.int/en/web/children/child-friendly-justice>

POURQUOI UNE BOÎTE À OUTILS SUR LA JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS?

Cet outil est tout d'abord un des résultats du projet CFJ-IA, qui est un projet de recherche-action de deux ans mis en œuvre dans sept pays européens Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, République tchèque et Grèce. Ce projet a évalué, par le biais de recherches documentaires, d'entretiens avec des professionnels ainsi que de consultations avec des enfants et des jeunes, la connaissance et la réalisation effective des principes de la justice adaptée aux enfants dans les procédures administratives dans lesquelles les enfants sont susceptibles d'être impliqués lorsqu'ils sont en contact avec le système judiciaire. Les résultats du projet également disponibles dans le rapport européen³ et dans les rapports nationaux ont révélé d'importantes lacunes dans la mise en œuvre des principes d'une justice adaptée aux enfants, souvent dues à un manque de formation, de connaissances, de ressources ou à d'autres obstacles logistiques, comportementaux ou administratifs. Après avoir recueilli les réactions des professionnels et les opinions des enfants sur leurs expériences dans le cadre d'une procédure administrative, la recherche a également mis en évidence un certain nombre de pratiques et d'idées inspirantes ainsi que des innovations au niveau de la législation ou la réglementation nationale, qui soutiennent les principes d'une justice adaptée aux enfants.

Dans cette optique, la présente boîte à outils cherche à répondre aux défis observés en fournissant aux professionnels une ressource concrète, servant de répertoire des meilleures pratiques et idées, incluant des liens vers des ressources supplémentaires, ainsi que des questions d'orientation, le tout afin d'encourager les adaptations et les réflexions auprès des professionnels, en mettant l'accent sur les petits changements de comportement ou les ressources déjà disponibles pour améliorer l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans leur travail au quotidien.

À QUI S'ADRESSE LA BOÎTE À OUTILS?

- ↳ Les professionnels en contact avec les enfants impliqués dans une procédure judiciaire ou administrative, qu'ils soient seuls ou avec des membres de leur famille;
- ↳ Les professionnels en contact direct avec les enfants avant, pendant et après la procédure. Ceci peut inclure des travailleurs sociaux, des avocats, des juges, des agents de l'immigration, des agents de protection de l'enfance, des employés de centres résidentiels, des tuteurs, des interprètes, des médiateurs culturels ou des bénévoles.

N.B : Le projet CFJ-IA s'est principalement concentré sur les procédures liées à l'asile, en particulier les demandes de protection internationale; c'est pourquoi le contenu actuel de la boîte à outils s'inspire largement des expériences et des commentaires des professionnels impliqués dans les procédures liées à la migration, et des enfants non accompagnés. Toutefois, l'ambition de la boîte à outils est de continuer à rassembler des ressources clés qui peuvent être utiles aux professionnels dans la mise en œuvre des principes d'une justice adaptée aux enfants dans divers contextes et avec différents groupes cibles (procédures administratives liées au divorce, enfants en conflit avec la loi, ...).

³ Disponible sur le site du réseau européen «Une justice adaptée aux enfants» : <https://www.cfjnetwork.eu/child-friendly-justice-in-action>

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie consiste à :

1. Identifier les facteurs de réussite qui sont des éléments déterminants permettant aux professionnels de se conformer aux principes de la justice adaptée aux enfants, et de les intégrer plus facilement dans leur travail. Certains facteurs de réussite peuvent ne pas être à la portée des professionnels (par exemple, l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans la législation nationale), tandis que d'autres sont à leur portée (dans une mesure plus ou moins grande). La présente boîte à outils se concentre principalement sur les facteurs de réussite à la portée des professionnels, afin d'encourager des changements et des plans d'action directement «réalisables».

L'hypothèse étant que plus le/la professionnel(le) met en œuvre des facteurs de réussite, plus il/elle met en pratique les principes d'une justice adaptée aux enfants.

2. Pour chaque facteur de réussite, l'outil propose des questions d'orientation afin de susciter la réflexion du professionnel sur sa façon de travailler avec les enfants, et de l'aider à identifier les obstacles éventuels à la mise en œuvre des principes d'une justice adaptée aux enfants, ainsi que des solutions et adaptations.

3. Pour chaque facteur de réussite, l'outil comprend des exemples illustrant les différentes façons dont les professionnels tentent de répondre aux questions soulevées par le facteur de réussite. Ces exemples sont des pratiques inspirantes, qui se déroulent souvent dans un contexte national spécifique.

En résumé, l'outil encourage de petits changements de comportement, des ajustements qui sont à la portée du professionnel, tout en mettant également en évidence les éléments législatifs ou institutionnels pertinents que l'on retrouve dans certains contextes nationaux.

LES PRINCIPES D'UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX ENFANTS



FACTEURS DE RÉUSSITE

Il s'agit de «facteurs favorables» qui rendent plus probable le respect des principes de la Justice Adaptée aux Enfants (JAE) par les professionnels dans leurs contacts avec les enfants.

QUESTIONS CLÉS

Proposées comme «pistes» ou guides de réflexion pour les professionnels lorsqu'ils sont en contact avec un enfant, ces questions clés devraient les aider à détecter les problèmes existants dans la réalisation du facteur de réussite.

PRATIQUES INSPIRANTES

Il s'agit notamment d'exemples dans le contexte de la migration ou d'autres procédures administratives. Nous distinguons trois catégories de «pratiques» :



Des idées inspirantes suggérées par les professionnels



Innovations/bonnes pratiques juridiques ou institutionnelles qui pourraient être reproduites



Ressources et outils pratiques

APPLICABLE À TOUS LES
PRINCIPES D'UNE JUSTICE
ADAPTÉE AUX ENFANTS



LES PRINCIPES DE LA JAE SONT INSCRITS DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

FACTEURS DE RÉUSSITE: Les principes directeurs de la JAE sont effectivement intégrés dans la législation nationale et/ou sont juridiquement contraignants.

- ↳ *Les principes d'une justice adaptée aux enfants sont-ils explicitement mentionnés/adoptés par les autorités nationales? Par mon administration ou mon organisme professionnel ?*
- ↳ *Les principes peuvent-ils être invoqués au sein de mon administration / devant mon responsable ?*
- ↳ *Sont-ils promus au niveau national en général et/ou reconnus dans des procédures spécifiques (par exemple, dans les demandes de protection internationale des enfants) ?*



Italie : La loi n° 47 du 7 avril 2017 contient des *dispositions spécifiques sur les mesures de protection des mineurs étrangers non accompagnés*, et reconnaît que «les mineurs étrangers non accompagnés sont titulaires des droits relatifs à la protection des enfants et bénéficient de l'égalité de traitement avec les mineurs de nationalité italienne ou européenne». Ce texte de loi encourage aussi indirectement l'utilisation de normes de justice adaptées aux enfants, par exemple en recommandant que la communication avec les mineurs non accompagnés se fasse avec *l'aide d'un médiateur culturel, dans une langue qu'il peut comprendre et en fonction de son degré de maturité et d'alphabétisation*.



LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

FACTEURS DE RÉUSSITE: Les professionnels ont suivi une formation sur la JAE et/ou savent où trouver des informations et des ressources sur la JAE (y compris une personne ressource, un expert ou un point focal dans leur organisation).

- ↳ *Mon institution offre-t-elle des ressources/formations/outils pour développer mes compétences en matière d'administration d'une justice adaptée aux enfants ?*
- ↳ *Où puis-je me renseigner sur les droits de l'enfant, la communication adaptée aux enfants, la psychologie de l'enfant ?*
- ↳ *Comment puis-je encourager la formation aux principes d'une justice adaptée aux enfants dans mon administration/organisation ?*



Belgique : Les professionnels du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) bénéficient d'une formation commune systématique proposée par le CGRA, puis contrôlée par les supérieurs hiérarchiques. Ces professionnels suivent le module «Interroger les enfants» du Bureau européen d'appui en matière d'asile ainsi que les lignes directrices internes du CGRA sur les droits de l'enfant.



Webinaire sur les droits de l'enfant dans les procédures administratives et judiciaires liées à la migration. Ce webinaire est basé sur les résultats de la recherche sur le terrain et de la recherche documentaire du projet «Child-Friendly Justice – In Action» menées dans six pays (Espagne, Pays-Bas, Italie, Grèce, France et Belgique), avec un accent particulier sur les situations en Grèce, en Italie et en Belgique. Le projet CFJ-IA vise à évaluer les lacunes et les insuffisances du système judiciaire s'appliquant aux enfants en situation de migration. Il recueille également les voix des enfants accompagnés et non accompagnés qui demandent l'asile dans ces pays.

<https://childhub.org/en/child-protection-Webinaires/strengthening-rights-child-administrative-and-judicial-procedures-related>



Cours d'aide en ligne sur la justice adaptée aux enfants et les droits de l'enfant développé par le Conseil de l'Europe

<https://rm.coe.int/help-course-brief-child-friendly-justice/16808b4f27>



SOUTIEN INSTITUTIONNEL

FACTEURS DE RÉUSSITE: Soutien favorable de ma hiérarchie/organisation pour traiter les enfants différemment des adultes et adapter la procédure à leurs besoins spécifiques.

↳ *Quelles sont les directives internes ou les lignes de conduite communes au sein de mon organisation/profession pour mettre en œuvre les principes d'une justice adaptée aux enfants ?*

↳ *Y a-t-il des ressources spécifiques disponibles au sein de mon département ou de mon administration pour mettre en œuvre les principes de la JAE? D'autres services ou administrations partenaires s'y réfèrent-ils ?*

↳ *Comment puis-je persuader mes collègues/supérieurs hiérarchiques de l'importance de traiter les enfants différemment des adultes ?*

↳ *Comment les convaincre de l'importance des droits de l'enfant dans un contexte migratoire complexe et politisé ?*



France : En l'absence de soutien des services départementaux, les associations se prennent en main pour former les travailleurs sociaux aux droits des jeunes. Cela permet aux travailleurs sociaux d'apporter un soutien juridique aux jeunes et de faire valoir leurs droits.



Belgique : De même, une formation sur les droits des jeunes est dispensée aux professionnels par des acteurs de la société civile tels que :

- DEI-Belgique;
- Services droit des jeunes;
- Jeunesse & Droit.

PARTICIPATION



FACTEURS DE RÉUSSITE: Préconceptions/normes sociétales en rapport avec la valeur ajoutée et la pertinence de prendre en compte la voix des enfants: le principe du droit à la participation est bien compris et le droit des enfants à s'exprimer sur les questions qui les concernent est respecté.

- ↳ Si un enfant est concerné par la procédure, est-il automatiquement entendu ? Est-il encouragé à prendre la parole ?
- ↳ La participation de l'enfant est-elle adéquate ? Le choix de la participation directe ou indirecte a-t-il été examiné à la lumière de la maturité, de la situation ou de l'expérience de l'enfant ?
- ↳ Quelle est la répartition du temps de parole/attention entre les enfants et les adultes dans une famille ?



Belgique : Pratique d'un des juges du Conseil du Contentieux des Etrangers pour mieux prendre l'enfant en considération lors de l'audience: Au début de l'audience, en fonction du degré d'implication de l'enfant dans l'affaire traitée, l'enfant est placé par le juge de manière appropriée afin qu'il soit partie à la procédure. Par exemple, lorsqu'un enfant est relégué au deuxième rang derrière les adultes, le juge demande aux personnes de se déplacer afin que l'enfant soit placé au premier rang.



Certains professionnels ont souligné l'importance de prévoir un temps suffisant et de qualité (de 20 à 30 minutes avant le début de l'entretien) pour mettre les enfants plus à l'aise et/ou de prendre les dispositions nécessaires pour tout besoin spécial, le cas échéant.



Italie : La loi 47/2017, article 15, reconnaît explicitement le droit des mineurs étrangers non accompagnés à être entendus au cours de la procédure. Selon cet article, *«l'assistance émotionnelle et psychologique des mineurs étrangers non accompagnés est assurée, dans tous les états et degrés de la procédure, par la présence de personnes appropriées indiquées par le mineur, ainsi que par des groupes, fondations, associations ou organisations non gouvernementales ayant une expérience avérée dans l'assistance aux mineurs étrangers, avec le consentement du mineur, et admis par l'autorité judiciaire ou administrative en charge de la procédure»*.



Espagne : La Communauté autonome d'Aragon a élaboré un protocole d'orientation pour garantir l'écoute et la participation des enfants et des adolescents dans les services sociaux. Lors de leur premier entretien, les enfants et les adolescents sont informés du processus d'évaluation et de diagnostic de suivi.

Le début de l'intervention est le moment le plus approprié pour les informer sur leurs droits et la possibilité de participer en donnant leur avis par écrit ou par l'intermédiaire de leur représentant ou d'un professionnel approprié. Le protocole peut être consulté ici :

https://www.aragon.es/documents/20127/674325/GUIA_ESCUCHA_PARTICIPACION.pdf/438e4109-52f3-cf84-6be7-0d2798267ce4



FACTEURS DE RÉUSSITE: Les professionnels ayant un contact direct avec les enfants sont formés à communiquer avec eux à tous les âges et à tous les stades de développement, ainsi qu'avec les enfants en situation de vulnérabilité particulière. Cela pourrait inclure des efforts particuliers pour utiliser un langage accessible au lieu du jargon juridique, en faisant preuve de sensibilité culturelle et de jugement pour s'assurer que tout est compris et adapté à l'âge, à la maturité et à la vulnérabilité de l'enfant.

↳ Où puis-je trouver des informations et des outils pour assurer une participation adéquate des différents groupes d'âge, en particulier des jeunes enfants ?

↳ Où puis-je trouver des informations/outils sur l'adaptation de la communication pour les enfants ayant d'éventuelles difficultés de communication (handicap, besoins spéciaux, etc.) ?

↳ Suis-je conscient des réalités du pays d'origine, de la religion ou du milieu de vie de l'enfant ?

↳ Suis-je conscient de la relation que l'enfant entretient avec les différentes orientations sexuelles ?

↳ Ai-je veillé à ce que l'enfant puisse s'exprimer dans sa langue maternelle ?

↳ Si un interprète est présent, comment puis-je m'assurer que l'interprétation est faite dans une langue adaptée aux enfants ?



Pays-Bas : Certains enquêteurs du Service de l'immigration et de la naturalisation hollandais permettent à l'interprète de prendre contact avec l'enfant. Bien que ce ne soit pas une pratique courante, puisque l'interprète n'est officiellement autorisé à traduire que les mots exacts utilisés par les participants, c'est une façon de mettre les enfants à l'aise, notamment parce que l'enfant et l'interprète partagent souvent la même culture.



Outil : «Communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration»
<https://rm.coe.int/communication-d-informations-adaptees-aux-enfants-en-situation-de-migr/168094791e>



Italie : En tant que meilleure pratique législative, l'article 15 de la loi 47/2017 établit : «Le mineur étranger non accompagné a le droit de participer, par l'intermédiaire d'un représentant légal, à toutes les procédures judiciaires et administratives le concernant et d'être entendu sur le fond. À cette fin, la présence d'un médiateur culturel est garantie».



FACTEURS DE RÉUSSITE: Tous les professionnels travaillant avec et pour les enfants devraient recevoir la formation interdisciplinaire nécessaire sur les droits et les besoins des enfants de différents groupes d'âge, en veillant à ce qu'ils soient bien équipés pour évaluer les besoins psychologiques, sociaux, émotionnels et cognitifs de l'enfant. La formation devrait être adaptée aux connaissances croissantes sur la psychologie, le comportement et les besoins des enfants.

- ↳ *Comment détecter si un enfant est mal à l'aise ?*
- ↳ *Est-ce que je dispose des outils ou de la formation nécessaires pour aider l'enfant à se sentir en confiance ?*
- ↳ *Ai-je fondé la relation sur la confiance ?*
- ↳ *Comment puis-je évaluer la maturité et la compréhension de l'enfant ?*
- ↳ *Suis-je suffisamment conscient des particularités de l'enfant telles que son contexte social, son état émotionnel ?*
- ↳ *Ai-je demandé une aide professionnelle multidisciplinaire pour préparer le contact avec l'enfant ?*



Pays-Bas : Certains enquêteurs du Service de l'immigration et de la naturalisation tentent de reconforter/rassurer l'enfant lorsqu'ils marchent de la salle d'attente à la salle d'entretien. Par exemple, en lui posant des questions simples sur le sport.



Tchéquie : la plupart des professionnels ont une interaction informelle au début de chaque conversation avec l'enfant pour déterminer sa maturité.



Grèce : Les professionnels ont souligné l'importance pour les travailleurs sociaux de disposer de suffisamment de temps pour préparer l'entretien, éventuellement avec l'assistance d'un professionnel spécialisé, en fonction des particularités de l'enfant.

Même dans un contexte d'urgence, prenez le temps de rassurer l'enfant sur votre devoir de confidentialité. Cela aidera l'enfant à se sentir plus en sécurité lorsqu'il vous parle.



FACTEURS DE RÉUSSITE: Les enfants doivent être reçus et entendus dans un cadre non intimidant et adapté aux enfants. Avant le début de la procédure, ils doivent également, dans la mesure du possible, se familiariser avec le tribunal ou tout autre lieu d'audition et avec les rôles et identités des différents professionnels impliqués.

↳ *Ai-je veillé à rencontrer l'enfant dans un environnement adapté ?*

↳ *Est-ce que j'adapte consciemment ma posture ou mon langage corporel lorsque je parle à un enfant ?*



Belgique : Observation d'une pratique positive au Conseil du Contentieux des Etrangers qui vise à adapter la procédure au public des enfants non accompagnés et des enfants en famille qui ont déposé une demande en leur nom propre. Les auditions de ces enfants se déroulent sur les mêmes créneaux horaires afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'adultes dans la salle. Le but de ce regroupement est de créer une atmosphère sereine et confiante dans laquelle les enfants peuvent s'exprimer sans être dérangés par les allées et venues et la présence d'autres demandeurs et de leurs avocats.



Belgique : Le CGRA dispose de salles d'audition spécialement conçues pour entendre les enfants de moins de 16 ans. Ces salles sont dotées d'un mobilier coloré qui rend le climat plus agréable, plus accueillant et moins formel pour les enfants. Elles sont munies d'un petit salon avec fauteuil, chaises et table basse ainsi qu'un ensemble d'outils pédagogiques adaptés pour aider l'enfant à partager son histoire et ses émotions. Pour plus d'informations, cliquez ici :

<https://www.cgrs.be/en/asylum/children-asylum-procedure>

INFORMATIONS



DES DOCUMENTS D'INFORMATION ADAPTÉS

FACTEUR DE RÉUSSITE: Des documents d'information spécifiques et adaptés aux enfants ont été élaborés et sont disponibles.

- ↳ *Mon administration a-t-elle développé des outils d'information spécifiques aux enfants dans différentes langues que je peux distribuer ?*
- ↳ *Ai-je informé ou vérifié que l'enfant est informé du déroulement de la procédure? des conséquences de la décision? de ses droits dans la procédure ?*
- ↳ *L'information a-t-elle déjà été donnée à un autre stade de la procédure ?*



Belgique : Le CGRA a publié le **Guide pour les enfants accompagnés dans la procédure d'asile en Belgique**, destiné aux enfants accompagnés et écrit pour rendre la procédure plus compréhensible. Il informe, entre autres, les enfants qui accompagnent leurs parents ou leur tuteur de leur droit à être entendus pendant la procédure d'asile en Belgique.

https://www.cgra.be/sites/default/files/brochures/asiel_asile_-_minors_-_guide-mineur-accompagne_-_fr_0.pdf

Le CGRA a également publié le **Guide pour le mineur non accompagné qui demande l'asile en Belgique**.

https://www.cgra.be/sites/default/files/brochures/asiel_asile_-_nmbv_mena_-_guide_pour_le_mineur_non_accompagne_-_fr_2_0.pdf

Ces guides sont distribués par l'Office des étrangers au début de la procédure et sont disponibles en néerlandais, français, anglais, arabe, dari, pachtou, russe et albanais. Ils représentent un outil très pertinent pour expliquer à l'enfant la procédure de protection internationale, même s'ils doivent être lus avec un adulte capable de communiquer de manière adaptée avec un enfant, voire un interprète compétent si nécessaire.



Italie : De nombreux établissements d'hébergement emploient un juriste chargé d'informer l'enfant et son tuteur de toute question juridique le concernant et concernant l'accompagnement de l'enfant au cours des procédures administratives.



Grèce : Création et distribution de matériel adapté aux enfants dans différentes langues aux enfants arrivant dans les centres de premier accueil. Planification de séances d'information dans les centres d'accueil une fois l'enfant arrivé et avant de procéder à son inscription. Sessions d'information tout au long du processus d'asile/de regroupement familial.



Outil «Information adaptée aux enfants dans les migrations» (Conseil de l'Europe, 2017)

<https://www.coe.int/en/web/children/projects>

FACTEURS DE RÉUSSITE: Toutes les mesures et précautions nécessaires doivent être prises pour que l'information soit non seulement communiquée, mais aussi effectivement comprise par les enfants. Il peut s'agir de communiquer des informations à la fois aux enfants et à leurs parents et/ou à leur représentant légal et, au-delà de la transmission d'informations, de veiller à ce que les processus ou les décisions soient expliqués dans une langue adaptée à l'âge et à la maturité de l'enfant.

- ↳ *Comment puis-je m'assurer que l'information est non seulement transmise, mais aussi comprise par l'enfant ?*
- ↳ *Existe-t-il des dispositions ou des lignes directrices pour expliquer aux enfants les différentes étapes de la procédure et/ou la décision finale ?*
- ↳ *L'enfant démontre-t-il une compréhension active des informations fournies ?*
- ↳ *Un interprète est-il fourni lors de mon interaction avec l'enfant si sa langue maternelle est différente de la mienne ?*



La médiation culturelle est organisée en **Italie** et en **Espagne**. Il s'agit d'une compétence transversale visant à faciliter la compréhension mutuelle, et donc les relations entre personnes d'origine culturelle différente, qui va au-delà d'une simple traduction et interprétation.



Certains juges font des efforts pour publier des jugements adaptés aux enfants. Helen Stalford et Kathryn Hollingsworth ont publié un article⁴ qui examine comment et pourquoi la forme et la présentation des décisions judiciaires sont des aspects importants de l'accès des enfants à la justice. Elles donnent des exemples pratiques sur la manière de fournir des informations adaptées aux enfants qui pourraient les aider à comprendre les raisons qui sous-tendent une décision prise par le système judiciaire.

⁴ «This case is about you and your future : Towards Judgements for Children», Helen Stalford et Kathryn Hollingsworth, Modern Law Review, 14 mai 2020, disponible en ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1468-2230.12536#.Xuj5VNQadPU.linkedin>

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

FACTEURS DE RÉUSSITE: L'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant nécessite un processus global dans le cadre duquel ses points de vue et opinions sont dûment pris en compte; tous ses droits (tels que le droit à la dignité, à la liberté et à l'égalité de traitement) sont respectés à tout moment. Cette approche tient compte de tous les intérêts en jeu, y compris le bien-être psychologique et physique et les intérêts juridiques, sociaux et économiques de l'enfant.

- ↳ *Ai-je bien identifié et pris en compte toutes les conséquences de la décision sur l'enfant en tenant dûment compte de sa situation particulière ?*
- ↳ *Ai-je bien analysé les risques spécifiques aux enfants qui peuvent exister dans le pays d'origine? Ai-je une connaissance suffisante et actualisée du contexte national/local et des risques spécifiques que cela comporte pour les enfants (informations sur le pays d'origine) ?*
- ↳ *Ai-je bien analysé l'élément subjectif de la peur/du risque de l'enfant en question ? Par exemple, ai-je suffisamment de preuves que l'enfant bénéficiera d'un réseau de soutien dans son pays d'origine, d'un accès aux droits sociaux, ... ?*



Dans l'UE, le groupe de recherche «ASYLOS» propose une base de données en libre accès avec des rapports «Informations sur les pays d'origine» détaillant les situations nationales par rapport à une multitude de thèmes et de publics spécifiques (LGBTQI, ...).

<https://www.asylos.eu/what-we-do>



Guide pratique sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures d'asile disponible en 16 langues :

https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/Practical_Guide_on_the_Best_Interests_of_the_Child_fr.pdf



Grèce : Idées suggérées par les professionnels

La détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une procédure continue qui commence à l'intérieur des centres d'accueil en même temps que la procédure de pré-enregistrement et qui concerne chaque enfant. Le tuteur désigné, avec la collaboration d'un psychologue et d'un avocat, doit procéder à une évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant afin de trouver la meilleure solution possible pour la protection de chaque enfant. Pour assurer, déterminer et garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, il est urgent d'établir un comité d'observation de l'intérêt supérieur de l'enfant qui sera chargé de veiller à ce que le principe de l'intérêt supérieur des mineurs soit mis en œuvre. Le comité agira comme une soupape de sécurité et sera en coopération directe avec le tuteur et le procureur des mineurs pour signaler toute violation si nécessaire.



↳ *Ai-je bien pris en considération la situation actuelle de l'enfant dans le pays d'accueil ? Autrement dit, quel est le niveau d'intégration dans la communauté d'accueil; le réseau social et les relations développées; les compétences linguistiques; la fréquentation scolaire; l'état de santé; les projets de vie futurs; l'état émotionnel; l'intégration culturelle; ...*



Italie : La loi 47/2017 contient des dispositions spécifiques concernant l'intérêt supérieur de l'enfant, telles que le rôle des structures d'accueil dans la constitution d'un «dossier social» *présentant les éléments utiles pour déterminer la meilleure solution à long terme dans l'intérêt supérieur de l'enfant.* Le rôle des tuteurs volontaires est également crucial en tant que «garant» ou «protecteur» de l'intérêt supérieur de l'enfant. (En 2019, l'EASO et le médiateur italien pour les enfants et les adolescents ont formé plus de 170 tuteurs volontaires pour les mineurs non accompagnés).



FACTEURS DE RÉUSSITE: Dans le plein respect du droit de l'enfant à la vie privée et familiale, une coopération étroite entre les différents professionnels devrait être encouragée afin d'obtenir une compréhension globale de l'enfant et une évaluation de sa situation juridique, psychologique, sociale, émotionnelle, physique et cognitive.

Un cadre d'évaluation commun devrait être établi pour les professionnels travaillant avec ou pour les enfants (tels que les avocats, les psychologues, les médecins, la police, les fonctionnaires de l'immigration, les travailleurs sociaux et les médiateurs).

↳ *Plusieurs professionnels de disciplines variées participent-ils à l'évaluation et à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant en tenant compte de la situation concrète de l'enfant concerné? Suis-je informé de chaque aspect (par exemple sociologique, médical, juridique) ?*

↳ *Existe-t-il un système de coordination entre les différents professionnels impliqués dans la procédure ?*



France : Certains professionnels ont souligné que la consolidation de leur réseau professionnel était importante non seulement pour renforcer leur expertise, mais aussi pour suivre les dossiers des mineurs qui ont dû partir vers un autre lieu.



Espagne : L'Université de Comillas a élaboré une directive basée sur l'Observation générale 14 de la CIDE sur l'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

<https://repositorio.comillas.edu/xmlui/handle/11531/26167>



FACTEURS DE RÉUSSITE: Selon l'OMS⁵ la santé mentale et le bien-être sont influencés non seulement par les caractéristiques individuelles, mais aussi par les circonstances sociales et l'environnement dans lequel les gens se trouvent. Ces déterminants interagissent de manière dynamique et peuvent menacer ou protéger l'état mental d'un individu.

- ↳ *Comment évaluer et atténuer avec précaution l'impact émotionnel et le stress d'une procédure d'asile ?*
- ↳ *Existe-t-il des directives pour évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans ma juridiction ?*
- ↳ *Quelles sont les ressources disponibles pour évaluer les besoins émotionnels des enfants dont je m'occupe ?*
- ↳ *Ai-je pris en considération l'impact du stress émotionnel/traumatisme de l'enfant dans sa «performance» lors des entretiens officiels avec les autorités ?*
- ↳ *Ai-je évalué si/ comment l'effet continu des préjudices subis par l'enfant dans son pays d'origine et/ou au cours de son voyage, influence encore son état émotionnel actuel ?*



Grèce : 'ONG «METAdrasi» Action pour la migration et le développement facilite l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants en Grèce. Depuis 2011, METAdrasi procède à l'identification et à la certification des victimes de la torture. Le programme est géré par une équipe interdisciplinaire. Pour plus d'informations sur la «Certification des victimes de la torture», veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://metadrasi.org/en/campaigns/certification-of-torture-victims/>



Espagne : À l'arrivée au premier centre d'accueil, l'état physique et mental des enfants est évalué. S'ils ont des problèmes psychologiques ou de toxicomanie, ils sont orientés vers le SAMU^[1], qui est un centre pour mineurs ayant des problèmes de santé mentale, ou vers Prisma^[2] qui est un centre thérapeutique de santé mentale. Dans les autres cas, ils sont orientés vers un centre public de santé mentale.

En Andalousie, un guide a été élaboré pour l'examen de la santé mentale des enfants migrants non accompagnés.

https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/Gu%C3%ADa_MENA2019_DEF_0.pdf

[1] <https://www.samu.es/minors/>

[2] <http://hospitalprisma.com/>

⁵ Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional pour l'Europe, «Santé mentale : fiche d'information», 2019, disponible en ligne : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0004/404851/MNH_FactSheet_ENG.pdf?ua=1

PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION



CONNAISSANCE DE SOI-MÊME

FACTEURS DE RÉUSSITE: Les professionnels peuvent, consciemment ou inconsciemment, relayer du jugement ou de la méfiance dans les témoignages des enfants, ce qui finit par mettre en doute la crédibilité des enfants.

Les professionnels sont conscients des facteurs d'influence et de leurs préjugés propres qui influencent leur comportement et, éventuellement, leurs décisions dans les étapes de la procédure.

- ↳ *Suis-je conscient des préjugés cognitifs / préconçus que j'ai tendance à appliquer dans mon travail en raison de mon cadre normatif individuel, culturel, sociétal, etc. ?*
- ↳ *Comment puis-je être plus conscient de ces préjugés cognitifs et essayer de les contourner dans mon travail ?*



Outil «Everyday bias detector: start using behavioural insights in your work»

https://apolitical.co/en/solution_article/everyday-bias-detector-start-using-behavioural-insights-in-your-work



Outil «Au coeur des faits : évaluation de la crédibilité des demandes d'asile présentées par les enfants au sein de l'Union européenne». Développé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, cet outil fournit un cadre basé sur les droits de l'enfant pour guider les professionnels dans l'évaluation des faits lors des entretiens avec les enfants.

<https://www.refworld.org/docid/55014f434.html>



L'ATTENTION PORTÉE AUX GROUPES VULNÉRABLES

FACTEURS DE RÉUSSITE: Les lignes directrices de la JAE soulignent qu'une protection et une assistance spécifiques doivent être accordées aux enfants plus vulnérables, tels que les enfants migrants, les enfants réfugiés et demandeurs d'asile, les enfants non accompagnés, les enfants handicapés, les enfants sans abri et les enfants des rues, les enfants roms et les enfants placés en institution.

- ↳ *Ai-je déterminé si l'enfant appartient à un groupe vulnérable (par exemple, les filles, les migrants, les enfants souffrant de handicaps physiques/psychologiques, les victimes de la traite et de l'exploitation, etc.) ?*
- ↳ *Ai-je identifié les risques spécifiques et les motifs de protection des enfants dans le pays d'origine (travail des enfants, exploitation des enfants, déni du droit à l'éducation et violations des droits de l'enfant en général) ? L'enfant est-il concerné par l'une de ces raisons ?*
- ↳ *Me suis-je assuré, d'un point de vue procédural, que l'enfant «vulnérable» recevra le soutien nécessaire pour avoir un accès égal à la procédure ?*



Outil d'identification des personnes ayant des besoins particuliers, EASO

<https://ipsn.easo.europa.eu/>



Outil en anglais : «Primer for Juvenile Court Judges : A Trauma-Informed Approach to Judicial Decision-Making for Newcomer Immigrant Youth in Juvenile Justice Proceedings». Publié en 2019, ce document présente les facteurs clés que les juges des tribunaux pour mineurs devraient prendre en compte afin d'adopter une approche fondée sur le traumatisme lorsque de jeunes immigrants nouvellement arrivés se présentent devant eux dans le cadre d'affaires de justice pour mineurs.

<https://www.nctsn.org/resources/primer-juvenile-court-judges-trauma-informed-approach-judicial-decision-making-newcomer>

Édition française

Child-Friendly Justice In Action : Boite à outils favorisant l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans les procédures administratives et judiciaires.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme Erasmus+ de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Défense des Enfants International – Belgique et ne peut en aucun cas être considérée comme reflétant l'opinion de la Commission européenne, ni celle du Conseil de l'Europe ou de tout autre donateur.

©2020, Défense des Enfants International Belgique. Tous droits réservés. Le matériel contenu dans cette publication peut être librement cité ou réimprimé, à condition que la source soit mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction de la publication doit être adressée à info@defensedesenfants.be

ISBN: 978-2-931126-05-9

Registre Bibliothèque Royale: D/2020/14.132/12D

Child-Friendly Justice In Action

BOITE À OUTILS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PRINCIPES D'UNE JUSTICE ADAPTÉE
AUX ENFANTS DANS LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES